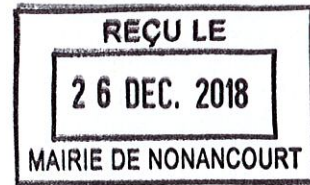


Vu EA



Mairie de Nonancourt
Monsieur le Maire
31 Rue Hippolyte Lozier
27320 Nonancourt

Pôle Aménagement, Equilibre du Territoire et Transports

Affaire suivie par I. COLLIN

Tél. 02 37 64 82 57

Courriel : i.collin@dreux-agglomeration.fr

Pièces jointes : Note d'observations sur le projet d'AVAP

Dreux, le 19 décembre 2018

OBJET : Consultation de l'Agglo du Pays de Dreux en tant que personne publique associée à l'élaboration de l'AVAP

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité l'Agglo du Pays de Dreux en tant que personne publique associée à l'élaboration de votre Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Après analyse de ce document, je vous informe que l'agglomération émet un avis favorable sur ce projet tel qu'il a été arrêté le 16 octobre 2018, sous réserve de prendre en compte les remarques mineures décrites dans la note jointe, afin de garantir la mise en œuvre opérationnelle de nos compétences sur le territoire.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Isabelle COLLIN

Directrice du Pôle Aménagement, Equilibre des Territoires et Transport à l'Agglo du Pays de Dreux

AVAP DE NONANCOURT



Observations

❖ Service Eau-Assainissement

Ce dossier AVAP n'appelle pas d'instruction pour le service eau-assainissement.

Le rapport AVAP précise au « VI.2 Compatibilité avec le règlement du PLU » que « c'est le PLU qui réglemente intégralement : la desserte par les réseaux (article 7). » Nos observations sur le projet de PLU de Nonancourt ont été transmis à la commune par courrier en date du 15/10/18.

❖ Service Développement Economique, Territorial, Emploi et Numérique

Un projet d'aménagement du centre-bourg est actuellement en cours de réalisation sur la commune, porté par le service du DevEco de l'Agglo du Pays de Dreux.

Le rapport précise au « VI.2 Compatibilité avec le règlement du PLU » que « c'est le PLU qui réglemente intégralement : le stationnement (article 5) et la desserte par les voies publiques ou privées (article 6). » Ces sujets n'appellent pas de remarque pour notre service, nos observations sur le projet de PLU de Nonancourt ayant été transmis à la commune par courrier en date du 15/10/18.

Par ailleurs, le projet d'AVAP classe la place Alsace Lorraine en tant qu'élément à protéger au titre de la trame jardinée, prévoyant que : « *Ces espaces devront rester majoritairement végétalisés ou de pleine-terre* ». Le projet d'aménagement du centre-bourg sur la place Alsace Lorraine tend à renforcer la trame végétale existante (cf. plan d'aménagement ci-après). Il faut donc que les préconisations de l'AVAP sur cet espace soient bien compatibles et donnent assez d'amplitude pour pouvoir supprimer certains arbres (Nord-Ouest) et mieux les remplacer/intégrer ailleurs.

❖ Compatibilité avec le SCoT-PLH

Ce dossier AVAP n'appelle pas de remarque concernant les objectifs de production de logements, dans la mesure où il s'agit uniquement de la Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Nos observations en matière de production de logements sur le projet de PLU de Nonancourt ont été transmis à la commune par courrier en date du 15/10/18.

A noter que c'est le PLU qui réglemente les usages et affectation des sols dans les espaces correspondant au secteur UP du PLU, notamment en matière de construction et de changement de destination à vocation d'habitat / hébergement.





► Etat actuel de la place

Renforcement de la trame plantée



► Projet d'aménagement



- 1 Stationnement (dur)**
Surface de stationnement en sol dur (enrobé/béton)
- 2 Stationnement (léger)**
Surface de stationnement en sol souple (grave calcaire / stabilisé renforcé)
- 3 Terrains de pétanque**
Création de terrains et réfection du local
- 4 Espace détente**
Table et structure bois /
- 5 Promenade le long de l'Avre**
Réalisation d'un cheminement en sable stabilisé (plantation modeste des abords des berges)
- 6 Promenade au bord de l'Avre**
Création d'une continuité piétonne entre la place de la bibliothèque et la place Alsace Lorraine
- 7 Alignement d'arbres**
Alignement de marronniers en périphérie de place maintenu au maximum